



AU CANADA

Comment ne pas chanter ton nom, dont l'écho vibre
Avec tant de douceur dans le pays français ?...
O Canada ! tu tiens à nous par chaque fibre,
Et, si nous te restons dévoués, tu le sais !

Le sang de nos aïeux boudillonne en ton cœur libre :
C'est sa force, son feu qui te donne l'accès
Au chemin glorieux où ton âme s'équilibre
Va bientôt s'affirmer sur un nouveau succès.

Car tu grandis, o peuple, et déjà tu t'appêtes,
Avec tes invincibles, tes héros, tes poètes,
A saluer la fin de ce jour précurseur

Du siècle où, rejetant loin le joug éphémère,
Après l'avoir jadis aimé comme une mère,
Notre France saura t'aimer comme un frère.

— M. E. Lajoie —

Paris, janvier 1892.

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE

FORT KENT, MAINE,)
22 février 1892.)

Monsieur le Rédacteur,

Une discussion amicale sur la chanson *Un Canadien errant*, en ces jours d'effervescence politique, est quelque chose comme le projet de loi de Jérôme Paturot sur l'industrie des fromages, au plus fort de la tourmente révolutionnaire.

Il est vrai que la politique (et fort heureusement), n'a pas d'accès dans les colonnes du *MONDE ILLUSTRÉ*. C'est ce qui m'encourage à vous adresser encore quelques mots, en réponse à la dernière sortie de M. Germain Beaulieu.

Je voudrais tout simplement dissiper un malentendu qui est la cause de cette opposition.

Mon honorable contradicteur se récrie, s'échuffe, s'escrime, comme s'il était question de faire disparaître de la littérature canadienne, la chanson *Un Canadien errant*, telle que composée par Gérin-Lajoie.

En vérité, s'il était question de cela, si un éteignoir quelconque avait la témérité de demander au peuple du Canada d'effacer cette fameuse romance et de sa mémoire et de ses livres, M. Germain Beaulieu aurait raison de se soulever. Je me soulèverais moi-même un des premiers. Tent le monde se soulèverait. Ce serait un tolle général. Il n'y aurait qu'un cri partout : « Haro sur le bandet ! »

Mais, je le demande, ne serait-ce pas là, aussi, l'idée d'un écrivain, d'un véritable bandet ? Pensez-y donc ! Vouloir anéantir une de nos plus belles chansons canadiennes, que tout le monde sait par cœur, et qui est écrite partout dans les fastes de notre histoire !

Ce serait non seulement acte de folie, mais ce serait encore du brigandage. Enlever de notre écriin littéraire un de ses plus nobles joyaux ! Ma foi, trésor pour trésor ! j'aime encore mieux le trésor spirituel de ma patrie que son trésor matériel ; et si on frémait actuellement au spectacle de dilapidation de nos finances publiques, on devrait se révolter avec encore plus d'horreur contre toute main criminelle qui voudrait déchirer une telle page de notre littérature.

Ces paroles de ma part doivent convaincre M. Beaulieu que je partage tous ses sentiments à l'égard de la conservation jalouse de toutes nos perles littéraires et que, par conséquent, il fait fausse route en m'accusant de vouloir anéantir une d'entre elles.

Allons, qu'est-ce que je veux donc ? Et comment expliquer ma conduite ? Car il est de fait que j'ai proposé une certaine modification à la romance du *Canadien errant*.

Pour le faire comprendre, je rappellerai qu'il y a une grande distinction à faire entre une

chanson telle que consignée dans l'histoire d'une littérature, et la même chanson telle qu'on la retrouve dans la bouche de tout un peuple. Autant la première est fixe, stable et inébranlable, autant la seconde est mobile et sujette à toute espèce de variations.

Il vous est facile, messieurs les écrivains, d'assurer la conservation de vos œuvres dans toute leur intégrité : vous n'avez qu'à les coucher dans les annales de notre histoire. Et vous savez fort bien que si ces mêmes œuvres étaient seulement confiées à la mémoire du peuple, il ne s'écoulerait pas dix ans avant qu'elles fussent entièrement défigurées et méconnaissables.

Quoi donc ! le peuple est-il falsificateur des œuvres littéraires ? Oui, certes il l'est éminemment, pour toutes les œuvres confiées à sa mémoire, comme les romances et les chansons. C'est son droit. C'est dans sa nature, comme peuple. Vous n'y pouvez rien. Il est lui-même si inconstant et si variable ! Il modifie ses chansons suivant son caractère. Tel jour, vous lui livrez une romance qui devient populaire ; et dix ans, ou vingt ans après, vous ne trouvez plus nulle part le texte original. Au lieu d'une chanson, vous en aurez peut-être une quinzaine, suivant la diversité des personnes et des endroits.

Ici, je crois énoncer une vérité qui est de notoriété publique. Chacun peut en rendre témoignage. Et s'il me fallait en appeler au témoignage de certains hommes d'une compétence toute spéciale en cette matière, je ne serais pas en peine. Je suis sûr que MM. Benjamin Sulte et Ernest Gagnon nous auraient vite trouvé une foule d'exemples, tant de chansons que de cantiques populaires qui ont subi, depuis l'origine, une foule de modifications.

S'il y a des cas où le peuple semble faire preuve d'un conservatisme plus rigide, cela est dû accidentellement au secours des chansonniers, œuvres écrites, qui font obstacle aux écarts de la mémoire et de l'imagination.

Règle générale, le peuple modifie ses chants suivant son caractère et suivant ses besoins. Témoignage : l'explosion récente de chansons nouvelles sur des airs connus, pour flétrir les sales exploits de la politique payante !

J'en viens maintenant à mon cas particulier. En proposant une modification à la complainte du *Canadien errant*, je n'ai pas voulu porter atteinte à la chanson de Gérin-Lajoie, telle que consignée dans les fastes de l'histoire ; j'ai voulu toucher seulement à la chanson publique, du domaine public, telle que trouvée dans la bouche du peuple.

Je sais que la première est sacrée et qu'on n'y touche pas. L'œuvre littéraire d'un homme doit se conserver tout-à-fait identique à elle-même dans l'histoire de la littérature. Aussi longtemps que la littérature vivra, quand quelqu'un demandera à voir l'œuvre de tel ou tel homme, il faut qu'on puisse lui montrer non pas une falsification de l'œuvre, mais l'œuvre même, dans toute son originalité.

Je sais cela. Mais je sais aussi que la deuxième chanson, la chanson populaire, a perdu ses droits à l'originalité, par le fait même qu'elle est tombée dans le domaine public. Ce n'est plus la chanson de tel ou tel auteur. C'est la chanson du peuple. Le peuple la chante sans se demander d'où elle vient, sans s'inquiéter si elle est conforme ou non au texte original. Il la chante parce qu'il l'aime. Et quand une occasion se présente de la modifier plus ou moins pour l'adapter aux circonstances, aux besoins du présent et en faire une chanson d'actualité, je voudrais bien connaître la puissance au monde qui empêchera le peuple de faire cette modification !

Voilà mon cas. Et voilà mon excuse.

On dira : mais vous défigurez l'œuvre de l'auteur ! — Pardon. Il n'y a pas de danger pour cela. La mémoire du peuple n'est pas un répertoire d'œuvres littéraires ; la légende n'est pas un critérium d'originalité. Soyez tranquille, dans cinquante ans, dans cent ans, si vous le voulez, on ne consultera pas la tradition populaire pour connaître la chanson originale de Gérin-Lajoie ; on ira tout droit aux annales de la littérature : c'est là qu'est le répertoire et le critérium.

On dira : mais vous n'êtes pas le peuple, pour proposer une telle modification. — Non sans doute, je ne suis pas le peuple. Aucun individu n'est le peuple. Et avec cette raison-là, jamais, jamais personne, parmi le peuple, n'aurait le droit de prendre l'initiative. C'est absurde. Il suffit de savoir que l'on répond à un besoin, à une aspiration du plus grand nombre. Et la preuve que je ne me suis pas trompé à cet égard, c'est que partout où j'ai introduit ma modification du *Canadien errant*, elle a été accueillie avec approbation et avec louange. Il était réservé à mon honorable contradicteur de faire entendre la première, et heureusement, la seule note discordante.

On dira : mais quand mille autres chansons auraient varié avec le temps, au moins celle-ci : *Un Canadien errant*, n'a jamais varié, même dans la bouche du peuple ; et c'est mal fait que de ne pas la laisser ainsi, toujours conforme au texte original. Jamais varié ? En êtes-vous bien sûr ? Informez-vous, et vous trouverez vite la preuve du contraire. Je soutiens qu'il s'est déjà glissé des modifications, antérieures à la mienne, dans le texte, voire même dans l'air de cette complainte. Elle a eu le sort de toutes les chansons populaires. La question est donc de faire prévaloir les modifications les plus heureuses, celles qui répondent le mieux aux besoins du présent, et aux aspirations du peuple.

Quant aux raisons qui m'ont inspiré dans ma propre modification, je les ai suffisamment exposées dans ma dernière correspondance. J'ai cru faire acte de patriotisme en appliquant cette chanson à tous nos *Canadiens errants* d'aujourd'hui qui sont des exilés volontaires, et aux oreilles desquels il est toujours bon de faire sonner la note du retour, le rappel de la patrie. Et j'estime que ce patriotisme-là doit bien en valoir un autre qui consiste à s'extasier, à se pâmer d'admiration devant les nobles folies de nos grands imprudents de 1837.

Par bonheur, il n'y a pas d'opposition sur ce point. M. Germain Beaulieu déclare lui-même que ce serait bien d'avoir une romance pour les exilés de 1837, et une autre romance pour les exilés volontaires des temps actuels.

Dans mon idée, la complainte de Gérin-Lajoie répond parfaitement à ce double besoin, et il est impossible de mieux faire.

Voulez-vous chanter pour les exilés de 1837 ? Chantez la complainte

Un Canadien errant,
Banni de ses foyers,

et dans le texte même de Gérin-Lajoie. Car en dépit des craintes de M. Germain Beaulieu, la chanson originale subsistera toujours, même en supposant que ma variante soit acceptée et devienne populaire. J'irai plus loin, au risque d'étonner M. Beaulieu et de lui faire tomber les armes des mains : Je dirai même que je suis très certain de la conservation de la complainte originale, et que je ne suis pas certain du tout de la popularité de ma variante. Napoléon Ier n'avait-il pas des doutes sur la stabilité de sa dynastie, répétant souvent qu'il voudrait bien être son petit-fils ! Et moi donc !

Si parva licet componere magnis !

En vérité, je partage toutes les défiances de M. Beaulieu au sujet de mon œuvre, lui qui me dit carrément, un peu trop sèchement, par exemple, que « le peuple ne l'acceptera pas. »

Enfin, voulez-vous chanter pour les exilés volontaires de 1892 ? Chantez la même complainte, telle que modifiée par moi :

Un Canadien errant,
Bien loin de ses foyers,

et.... si, toutefois, M. Germain Beaulieu n'est qu'un faux prophète, comme je le souhaite, et si vous daignez agréer mes couplets.

Ceci est mon dernier mot, au risque de n'entendre dire par M. Beaulieu : *In cauda venenum !*

— M. Germain Beaulieu —